

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT

N°01/2024-2025

ÉTABLISSEMENT : LYCEE BLAISE PASCAL – LIBREVILLE GABON

Réuni le : **Mardi 19 novembre 2024**

Heure de début de séance : **18h15**

Heure de fin de séance : **20h35**

	NOM PRÉNOM	Qualité
Président de séance	<b>M. STEPHAN Bruno</b>	<b>Chef d'Etablissement</b>
Secrétaire de séance	<b>Mme BRUNET Nathalie</b>	<input checked="" type="checkbox"/> <b>Directrice Administrative et Financière</b>
Secrétaire adjointe de séance	<b>Mme BONNET Diane</b>	<input checked="" type="checkbox"/> <b>Représentante des personnels enseignants</b>

Nombre de membres avec voix délibératives présents : 14

Quorum : 8

**Présents :**

**Membres de droit avec voix délibérative :**

Madame HERISSE, représentante du Conseiller de Coopération et d'Action culturelle, Monsieur STEPHAN Proviseur, Madame LAUPA Provisseure adjointe, Madame BRUNET DAF, Madame HAMMADI CPE

**Représentants des personnels avec voix délibérative :**

Mme BONNET, Mme BOURDON, Mme BARRAS, M. CORMERAIS

**Représentants des parents d'élèves avec voix délibérative :**

Mme FAU, Mme NGOUA OLLENDE, Mme AWORET TRAORE (présente en début de séance), M. CHEVRINAIS (présent en fin de séance)

**Représentants des élèves avec voix délibérative :**

M. ENGONE OBAME EL HAJJ

M. ABOUGHE

**Membres invités avec voix consultative :**

Mme AVERTY, Consule Générale,

Mme SARAKA, Présidente de l'APE,

Mme NZAMBA MOUSSAVOU, représentante des personnels locaux

M. BEKOUNG, représentant des personnels locaux

Mme YALANZELE, Vice-présidente du CVL.

20 personnes sont présentes,

***Le quorum étant atteint, le président du Conseil ouvre la séance à 18h15.***

Madame BONNET, représentante des personnels enseignants, est désignée secrétaire adjointe de séance. Le président du conseil informe que la rotation est donnée dans l'article 9

**⇒ Adoption de l'ordre du jour de ce conseil d'établissement :**

Monsieur le Proviseur procède à la lecture de l'ordre du jour. Il indique qu'il a reçu des questions diverses de la part des parents d'élèves et des enseignants. Il n'y a pas de remarque, il propose de passer au vote.

👉 **Vote** adoptant à l'unanimité l'ordre du jour (**vote n°1**)

👉 **votants** : 14

👉 pour : 14

👉 contre : 0

👉 abstention : 0

**⇒ Installation du Conseil d'Etablissement pour l'année scolaire 2024-2025 :**

## ⇒ Installation des Commissions et Conseils :

Monsieur le proviseur présente l'ensemble des commissions aux membres élus qu'il remercie pour la transmission des informations en amont du conseil d'établissement.

- Le Conseil de discipline
- Le Conseil de Vie Lycéenne
- Le Conseil de Vie Collégienne
- La Commission Hygiène et Sécurité (CHS)
- Le Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC)
- La C.F.C. (Cellule de Formation Continue)

Les représentants des parents d'élèves posent la question des missions de la CHS et celles de la CHSCT. Le proviseur répond que la CHS est une instance qui se préoccupe des questions d'hygiène et de sécurité touchant les élèves alors que la CHSCT aborde ces thématiques en se préoccupant de tous les personnels du lycée. Il précise que la CHSCT sera développée plus tard en point 7. Une précision est apportée sur le rôle de chaque commission. Le proviseur précise que le Conseil de Vie Lycéenne et le Conseil de Vie Collégienne sont réunis avant chaque conseil d'établissement.

👉 **Vote** adoptant à l'unanimité pour l'approbation des instances (**vote n°2**)

👉 **votants** : 14

☞ pour : 14

☞ contre : 0

☞ abstention : 0

## ⇒ Approbation du règlement-intérieur du Conseil d'établissement (vote)

Des échanges ont lieu entre les représentants des personnels, des représentants des parents d'élèves et l'administration concernant les articles 9 et 10 du règlement intérieur du Conseil d'Etablissement. Il est demandé des précisions par les représentants des personnels enseignants sur l'affichage et la diffusion des PV des CE. Le proviseur répond en reprenant l'article 10 du RI. Les parents d'élèves sont intervenus sur le délai de transmission des PV qu'ils espéraient plus rapide. Le proviseur précise que cela ne permettrait pas une diffusion plus rapide du PV puisqu'il doit être validé en séance lors du CE suivant.

Les délégués professeur ont posé des questions sur :

- l'article 8 quant à la formulation « discrétion pour... la teneur des débats » en demandant des précisions. Le proviseur explique que les membres du CE n'ont pas à divulguer les positions des uns et des autres lors des votes par exemple. Un parent est alors intervenu en disant que cette mention signifiait qu'il ne fallait pas divulguer les informations d'ordre privé.

- l'article 10 quant à la motion « Les membres de la communauté éducative sont informés de la mise à disposition des procès-verbaux. » est citée pour application. Ils précisent qu'ils n'ont jamais été informés de la mise à disposition des procès-verbaux alors qu'un simple message pronote permettrait de diffuser cette information.

**Vote** adoptant le règlement intérieur du Conseil d'établissement (**Vote n°3**)

👉 **votants** : 14

☞ pour : 8

☞ contre : 0

☞ abstention : 6

### ⇒ Approbation du procès-verbal du conseil d'établissement du 20 juin 2024 :

Ce procès-verbal n'appelle ni commentaire ni modification. Les représentants des parents d'élèves demandent qu'il soit transmis plus tôt aux membres pour relecture et qu'il y ait une durée limite à la transmission du PV à l'administration.

👏 **Vote** adoptant le procès-verbal de la séance du précédent conseil d'établissement réuni le 20 juin 2024 (**vote n°4**)

👉 **votants** : 14

☞ pour : 8

☞ contre : 0

☞ abstention : 6

Le procès-verbal de la séance du conseil d'établissement précédent est approuvé.

### ⇒ Approbation du procès-verbal du conseil d'établissement du 21 mars 2024 :

Ce procès-verbal n'appelle ni remarque ni modification. Les membres demandent pourquoi ce PV n'a pas été transmis et voté au CE du mois de juin, le proviseur explique qu'il a reçu tardivement le retour de PV. Les parents précisent qu'un délai de retour des PV pourrait permettre de palier à ce type de problématique.

👏 **Vote** adoptant le procès-verbal de la séance du précédent conseil d'établissement réuni le 21 mars 2024 (**vote n°5**)

👉 **votants** : 14

☞ pour : 8

☞ contre : 0

☞ abstention : 6

Le procès-verbal de la séance du conseil d'établissement du 21 mars 2024 est approuvé.

### ⇒ Création d'un CHSCT (comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail)

La représentante des personnels locaux rappelle qu'une CHSCT fonctionnait il y a quelques années. Le proviseur précise que depuis 2 ans l'APE a mis en place une CSST afin d'être en conformité avec le code du travail. Ainsi, à la demande des représentants des détachés, on propose l'installation d'une CHSCT afin que les personnels détachés puissent aborder aussi ces problématiques. Les représentants des personnels précisent que c'est une instance obligatoire au sein de l'AEFE. Le proviseur précise qu'il faut toutefois adapter son fonctionnement pour respecter les prérogatives de la CSST.

👏 **Vote** adoptant à l'unanimité l'installation de la CHSCT (**vote n°6**)

👉 **votants** : 14

☞ pour : 14

☞ contre : 0

☞ abstention : 0

➔ Point sur la rentrée scolaire 2024 (info)

**Les effectifs de la Rentrée 2024 au 19/11/24**

niveaux	Effectifs 2023-2024			Prévisions d'effectifs			Au 19/11	
	effectif N-1	nb. Div. N-1	nb. élèves/div	Prev. Effect. n+1	Nombre de divisions	Nombre d'élèves moyens par classe	effectifs PRONOTE	écarts
6ème	148	8	19	176	8	22	163	-13
5ème	163	8	20	154	8	19	158	4
4ème	153	8	19	165	8	21	164	-1
3ème	177	8	22	155	8	19	160	5
2de	172	7	25	182	7	26	190	8
Premières générales (tronc communs)	123	5	25	148	5	30	138	-10
Premières STMG	23	1	23	24	1	24	32	8
TOTAL première	146	6	24	172	6	27	170	-2
Terminales générales (tronc communs)	133	5	27	123	5	25	127	4
Terminales STMG	26	1	26	23	1	23	23	0
TOTAL Terminale	159	6	26	146	6	24	150	4
Total	1118	51	22	1150	51	23	1155	5

**Les effectifs de la Rentrée 2024 au 19/11/24**

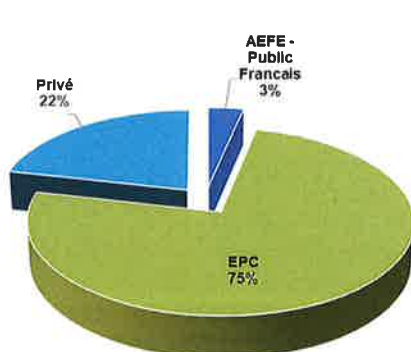
**Aperçu des effectifs**



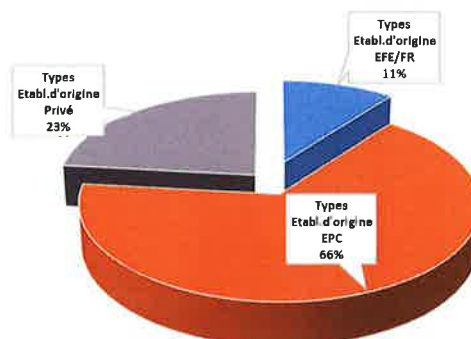
**Evolution des effectifs sur 5 ans**



origine scolaire des élèves de 6ème cohorte 2023-2024



origine scolaire des élèves de 6ème cohorte 2024-2025



Le proviseur rappelle que la prévision d'effectifs pour cette rentrée 2024 a été atteinte avec même quelques élèves en plus portant l'effectif total à ce jour à 1155 élèves. On constate cette année plus d'inscriptions sur tous les niveaux provenant soit des tests soit des arrivées des établissements scolaires de France ou du réseau des établissements homologués.

Le proviseur attire l'attention sur le niveau d'inscription en 6<sup>ème</sup> : les inscriptions issues des tests restent stables. Par contre, le nombre d'élèves provenant des EPC baisse en proportion sur total. Mme l'Attachée précise que cette baisse d'effectif venant des EPC peut aussi être due à une baisse des élèves au sein même des EPC. Ainsi le nombre d'élèves de ce niveau ne progresse pas mais se maintient à 163 élèves.

### ➔ Présentation du PPMS

Le proviseur présente le PPMS 2024-2025 qui a été transmis et validé par le Poste diplomatique.

Le proviseur précise qu'un bilan sera fait lors de la CHS qui aura lieu bientôt et un représentant du personnel demande s'il y a un besoin pour ce bilan d'un retour des problématiques vécues lors de ces exercices. Le proviseur lui répond qu'il pourra faire un retour personnel s'il le souhaite.

### ➔ IMP 2024-2025 (vote)

Le proviseur explique la définition d'une IMP, l'Indemnité de Missions Particulières, elle est accordée aux personnels enseignants et d'éducation dans le cadre de la coordination des disciplines et dans le cadre de suivi de projets particuliers...

Il présente la liste des missions et la répartition entre les contrats locaux et les détachés. Elle est payée à chaque fin de trimestre.

Départ d'un membre représentant des parents d'élèves, ce qui porte à 18 présents.

👏 **Vote** adoptant à l'unanimité les IMP 2024-2025 (vote n°7)

👉 **votants** : 14

👉 pour : 14

👉 contre : 0

👉 abstention : 0

### ➔ Point d'information sur le calendrier scolaire 2025/2026 (vote)

Le proviseur propose un calendrier similaire à celui de cette année. Il rappelle que ce dernier ne peut pas être communiqué tant qu'il n'a pas été validé par l'AEFE et l'Ambassade.

Les représentants des personnels enseignants et des parents d'élèves précisent que le calendrier n'avait pas été transmis et avait été noté dans l'ordre du jour diffusé comme information.

👏 **Vote** adoptant à l'unanimité la proposition de projet de calendrier scolaire 2025-2026 (vote n°7)

👉 **votants** : 14

👉 pour : 14

👉 contre : 0

👉 abstention : 0

Les représentants élèves prennent la parole car nous sommes presque à deux heures de conseil d'établissement. Ils demandent s'il est possible de traiter des questions diverses car cela leur tient énormément à cœur et c'est l'une des raisons pour lesquels ils ont été élus.

Un représentant professeur les soutient sur l'importance de traiter les questions diverses. Monsieur le proviseur répond qu'une des questions des parents d'élèves a déjà été traitée, que les questions diverses des élèves ne sont jamais remontées et que les deux questions des représentants du personnel pourraient être traitées plus tard. Un représentant du personnel cite l'article 11 du règlement intérieur disant qu'au bout de 2h, si tous les points à l'ordre du jour ne sont pas traités il faut convoquer un CE exceptionnel.

### ➔ Carte des emplois (vote)

En 2024, 42 postes détachés, 41 enseignants et 1 administratif.

En 2025 : - fermeture d'un poste de philosophie,

- demande d'un poste de professeur de Mathématique avec la spécialité « NSI »

- 7 postes vacants

Plusieurs échanges ont lieu avec les représentants des personnels enseignants

👉 **Vote** adoptant la carte des emplois rentrée 2025 (vote n°8)

👉 **votants** : 14

☞ pour : 8

☞ contre : 6

☞ abstention : 0

Le proviseur propose de prolonger la séance afin d'aborder le dernier point à l'ordre du jour et de reporter les questions diverses à la prochaine séance en Mars.

Un représentant parent prend la parole en citant l'article 1 qui dit qu'à la demande de plus de la moitié des votants un CE exceptionnel peut avoir lieu.

### ➔ Protocole de gestion des accidents (vote)

Le proviseur explique que le protocole de gestion des accidents mis en place par l'AEFE a été oublié dans les pièces annexes transmises en même temps que la convocation. Il n'a pas pu présenter le document à l'affichage, à la suite d'un problème technique. Il propose de faire circuler le document. Il explique que ce protocole à mettre en place dans l'établissement a pour but de rassurer les personnels et de savoir qu'elle attitude avoir en cas d'accident. Il a fait l'objet d'une présentation en conseil pédagogique.

Les deux heures réglementaires du CE étant atteint, certains membres demandent la tenue d'une séance supplémentaire pour aborder les questions diverses.

👉 **Vote** adoptant le protocole de gestion des accidents (vote n°9)

👉 **votants** : 14

☞ pour : 5

☞ contre : 2

☞ abstention : 7

⇒ **Questions diverses**

Les 2 questions diverses n'ont pas eu être évoquées en raison du temps imparti était passé, le chef d'établissement propose que ces dernières soient présentées au prochain CE en Mars.

***La séance est levée à 20h35.***

<p><b>Date et Signature</b> <b>Du Président de séance,</b> <b>Le 27 Novembre 2024</b></p>  <p><b><u>Bruno STEPHAN</u></b></p>	<p><b>Date et Signature</b> <b>de la Secrétaire de</b> <b>séance,</b> <b>Le 27 Novembre 2024</b></p>  <p><b><u>Nathalie BRUNET</u></b></p>	<p><b>Date et Signature</b> <b>de la Secrétaire Adjointe de</b> <b>séance,</b> <b>Le 27 Novembre 2024</b></p> <p><b><u>Diane BONNET</u></b></p>
--	---	---